



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-230508-0612

Le 8 mai 2023 à 14 h – ajournée à 17 h
Le 12 juin 2023 à 9 h – reprise des travaux et clôture à midi

À distance par l'entremise de
Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL

Comité conjoint de la planification • CCJ-230508-230612



Le 8 mai 2023

PRÉSENCES

Membres

Darius Bossé
Francis Bourgoïn
Morel Caissie
Denis Mallet
Denis Prud’homme
Céline Surette
Jean-François Thibault, président

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
Gabriel Cormier, vice-recteur à l’administration
et aux ressources humaines
Gilles Roy, vice-recteur à l’enseignement et à la
recherche

PERSONNE EXCUSÉE : Michelyne Paulin

Le 12 juin 2023

PRÉSENCES

Membres

Denis Mallet
Michelyne Paulin
Denis Prud’homme
Céline Surette
Jean-François Thibault, président

Autres personnes présentes²

Lynne Castonguay, secrétaire générale
Gabriel Cormier, vice-recteur à l’administration
et aux ressources humaines
Gilles Roy, vice-recteur à l’enseignement et à la
recherche

PERSONNES EXCUSÉES : Darius Bossé, Francis Bourgoïn et Morel Caissie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION	3
2. CORRESPONDANCE.....	3
3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR.....	3
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-230307	3
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL.....	3
5.1. Autres	3
6. PROJET DE RÉFORME DU SÉNAT ACADÉMIQUE ET DE SES COMITÉS	3
7. RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU CENTRE DE RECHERCHE EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE (CRLA).....	5
8. MODIFICATION DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES SOCIALES (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE) – OFFRE DE LA 2 ^E ANNÉE À L’UMCE ET À L’UMCS.....	6
9. ÉVALUATION DES PROGRAMMES D’ÉTUDES EN ANGLAIS (MAJEURE EN ANGLAIS – PROFIL RÉGULIER, MAJEURE EN ANGLAIS – PROFIL AVEC DISTINCTION ET MINEURE EN ANGLAIS).....	7
10. ÉVALUATION DU BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN ART DRAMATIQUE	9

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative
² Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

11. ÉVALUATION DES PROGRAMMES EN ÉTUDES FRANÇAISES
(BACCALAURÉAT ÈS ARTS (MAJEURE EN ÉTUDES FRANÇAISES,
CERTIFICAT EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET CERTIFICAT EN
SOCIOLINGUISTIQUE11

12. AFFAIRES NOUVELLES13

13. PROCHAINE RÉUNION13

14. CLÔTURE.....13

DOCUMENT A -13

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 14 h 5.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-230508

Francis Bourgoïn, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-230307

R : 02-CCJ-230508

Denis Mallet, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-230307 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1. Autres

Sur le dossier autochtone

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il a demandé que l'on développe les attributions des comités autochtones. Deux comités sont en place, soit le Comité Mawimi qui a été créé par l'Équipe de direction, et le Comité Réconciliation qui est un comité de réflexion (n'ayant pas un pouvoir décisionnel).

Un mandat fut donné à Pierrette Fortin, doyenne des Études au campus d'Edmundston, d'examiner ce dossier et de présenter une proposition.

Ce dossier sera suivi par l'Équipe de direction.

6. PROJET DE RÉFORME DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Invitée : Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

Présentation de Mme Dawes

À l'aide d'une présentation PowerPoint, Mme Dawes présente les éléments de la réforme des comités du Sénat académique. Cette réforme fait suite à un exercice de vérification de la *Politique d'évaluation des programmes* par la Commission des études supérieures des Provinces maritimes (CESPM).

Mme Dawes explique que le processus d'évaluation des programmes est long, ce qui apporte de la frustration et de la démobilisation. La CESPМ est d'avis que ses recommandations de 2006 et 2016 sont demeurées lettre morte.

La CESPM souhaite une plus grande efficacité, une meilleure participation collaborative et une meilleure transparence. Pour ce faire, la réforme propose plusieurs pistes d'action :

- Simplifier les processus d'évaluation et de modification des programmes.
- Revoir le fonctionnement du Comité des programmes.
- Élargir la consultation auprès des personnes touchées par la *Politique d'évaluation*.
- Engager davantage les personnes étudiantes.
- Renforcer le rôle des doyennes et des doyens.
- Assurer la traçabilité et la transparence du processus d'évaluation.

La réforme s'inscrit dans les chantiers du leadership organisationnel et de l'enseignement/RDC.

Mme Dawes présente des recommandations au sujet du fonctionnement du Sénat académique. Elle mentionne, entre autres, les éléments suivants :

- Passera de quatre à neuf réunions par année.
- Réunions seront diffusées au public (webdiffusion).
- Les membres de la communauté universitaire seront admissibles à siéger aux comités du Sénat.
- Le nouveau modèle souhaite que l'on tire profit des expertises et des compétences des membres de la communauté universitaire.

Mme Dawes attire l'attention sur les points suivants :

- Dans la réforme, on prévoit que le Comité conjoint de la planification sera aboli.
- Dans la réforme, on prévoit qu'un nouveau comité sera créé, soit le Comité de la planification. Les responsabilités du Comité seront les suivantes :
 - Le plan académique
 - La structure organisationnelle des unités académiques et des facultés
 - La stratégie institutionnelle de la RDC
 - L'effectif étudiant
 - Les plans d'action pour atteindre les objectifs de la Stratégie
 - La planification des infrastructures académiques, de RDC et des services de soutien académique

Le nombre de comités du Sénat passera de sept à onze. Les comités du Sénat académiques seront les suivants :

1. Bureau de direction du Sénat académique
2. Comité des programmes (1^{er} cycle) - nouveau
3. Comité des programmes (études supérieures) - nouveau
4. Comité des règlements - nouveau
5. Comité de la planification - nouveau
6. Sous-comité de la planification (évaluations) - nouveau
7. Comité d'assurance de la qualité - nouveau
8. Sous-comité d'assurance de la qualité (données) - nouveau
9. Conseil de la langue française
10. Comité d'appel du Sénat académique
11. Comité de sélection des grades honorifiques

Enfin, Mme Dawes présente le processus d'assurance de la qualité des programmes et des services académiques.

Discussion du Comité

Les points suivants sont soulevés et discutés.

- Quelle sera la dynamique entre le Comité de la planification (CPL) et son sous-comité (évaluations)? Le CPL est composé de 31 membres, dont des étudiantes et étudiants. Est-ce que la voix étudiante sera perdue?

Rép : Le CPL fera des recommandations au Sénat académique. Le CPL sera composé des doyennes et doyens (renforce le rôle), de professeures et professeurs et de personnes étudiantes. La participation collaborative est assurée, ce qui est un filtre stratégique de la Stratégie.

Rép : Le CCJ examine les programmes individuellement. La réforme souhaite que le regard soit plus large, notamment en faisant l'examen de la carte des programmes.

- La diffusion en virtuel des réunions du Sénat académique permet-elle aux spectateurs d'intervenir?

Rép : Les spectateurs seront des observateurs sans droit de parole.

- Au sujet du processus d'évaluation, est-ce que l'on va obtenir la rétroaction de la communauté?

Rép : L'objectif est de prendre des décisions responsables. De plus, le sous-comité aura un regard attentif sur les délais.

- Au sujet de la *Loi sur l'Université de Moncton*, il se peut qu'une révision soit nécessaire au niveau d'un article. On souhaite augmenter la représentation étudiante et la représentation du corps professoral sur les comités. Une étude est en cours.

- Au sujet des processus, la réforme propose de nouveaux comités qui se réuniront plus souvent. Le fonctionnement devrait mener à des gains d'efficacité et de qualité.

- Au sujet de la nouvelle étape de préapprobation des projets de création de programmes, ceci s'avère une bonne pratique selon plusieurs membres.

Le projet sera présenté au Sénat académique les 11 et 29 mai 2023.

Le président remercie Mme Dawes pour sa présentation.

7. RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU CENTRE DE RECHERCHE EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE (CRLA)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier de révision des Statuts et règlements du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA), centre de recherche qui fut créé en 1987. Cette révision fait suite à un processus de réflexion qui a été mené en plusieurs étapes, dont un processus formel d'évaluation avec une équipe d'évaluation externe, dont les conclusions ont permis d'identifier certaines préoccupations majeures et de formuler 25 recommandations. Plusieurs de celles-ci touchent à la structure et à la gouvernance du Centre.

Notons qu'une nouvelle structure de gouvernance est proposée afin d'inclure la création d'un comité scientifique. Notons également que le Centre souhaite modifier son nom afin de mieux refléter son mandat. Il deviendra le Centre de recherche sur la langue en Acadie.

Par ailleurs, le Centre souhaite mettre à jour son règlement administratif. À ce titre, les objectifs ont été revus.

Une discussion plus large porte sur le lien entre les divers centres, instituts de recherche, regroupements qui sont en lien avec les études de la langue française. On fait également le lien avec le Comité de la langue française du Sénat académique. Doit-on regrouper les divers centres?

Le Centre est financé par un fonds en fiducie d'une valeur de 500 000 \$. Environ 3 % de ce fonds est utilisé par année, soit approximativement 16 500 \$. On note qu'un montant de 60 000 \$ était alloué au Centre pendant plusieurs années, mais que celui-ci a été retranché l'an dernier. Le Centre fonctionne avec l'aide du CRSH et de partenariats divers.

Le Centre sera en période de transition et souhaite s'inscrire dans la nouvelle stratégie de l'Université.

La prochaine révision du règlement administratif aura lieu dans cinq ans.

R : 03-CCJ-230508

Jean-François Thibault, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

*« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil de l'Université la nouvelle appellation pour le Centre de recherche en linguistique appliquée, soit **Centre de recherche sur la langue en Acadie.** »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-CCJ-230508

Denis Prud'homme, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil de l'Université les modifications proposées aux Statuts et règlements du Centre de recherche sur la langue en Acadie. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8. MODIFICATION AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES SOCIALES (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE) – OFFRE DE LA 2^E ANNÉE À L'UMCE ET À L'UMCS

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le dossier portant sur l'offre de la 2^e année du programme de majeure en criminologie au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan.

Cette recommandation est proposée à la suite d'une étude menée sur la question par un comité réseau *ad hoc*. Les membres du comité ont été unanimes à reconnaître le bien-fondé de la demande et se sont engagés à collaborer dans un esprit de partenariat. Cette nouvelle offre permettra de bonifier leur programme en criminologie et mousser les collaborations entre les trois campus.

Le Comité note que l'on ajoute quatre cours dans la banque de cours. En conséquence, le Comité souhaite recevoir un plan financier afin de mieux saisir les enjeux financiers.

R : 05-CCJ-230508

Darius Bossé, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

« Sous réserve de la réception d'un budget de fonctionnement raisonnable échelonné sur trois ans, que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil de l'Université que la deuxième année du Baccalauréat en sciences sociales (majeure en criminologie) – profil avec distinction, profil régulier et

profil appliqué - soit offerte au campus d'Edmundston et de Shippagan, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2023. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

9. ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ANGLAIS (MAJEURE EN ANGLAIS – PROFIL RÉGULIER, MAJEURE EN ANGLAIS – PROFIL AVEC DISTINCTION ET MINEURE EN ANGLAIS)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation des programmes d'études en anglais (majeure en anglais – profil régulier, majeure en anglais – profil avec distinction et mineure en anglais).

Conformément à la procédure, un rapport d'auto-évaluation des programmes en anglais a été préparé. L'équipe d'évaluation était composée de la professeure Susan Knutson de l'Université Saint-Anne et le professeur Brad Kent de l'Université Laval. La visite a eu lieu virtuellement le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2022 et l'équipe a soumis son rapport le 11 décembre 2022.

Il est important de noter ici que la dernière évaluation des programmes en anglais remonte à 2002.

Globalement, l'évaluation est positive. Notons les forces suivantes :

- L'engagement du corps professoral dans la formation des étudiantes et étudiants, notamment en ce qui trait à leur disponibilité, leurs expertises et leurs approches créatives en pédagogie.
- La taille des groupes (classes) est avantageuse et propice à l'enseignement.
- L'évaluatrice et l'évaluateur constatent qu'il existe une bonne collaboration entre les membres du corps professoral des trois campus.
- L'équipe mentionne que les membres du corps professoral maintiennent de façon soutenue des activités de R-D-C.

L'équipe d'évaluation a formulé un certain nombre de constats et propose des recommandations afin d'améliorer les programmes en études anglaises.

- Le programme est plutôt lourd en termes de cours obligatoires et il serait de bon aloi de procéder à une mise à niveau des contenus (on pense ici aux thématiques contemporaines telles que les questions LGBTQ2+, les questions liées à l'ÉDI-D, etc.).
- Plusieurs cours de niveau 3000 et 4000 n'ont pas été offerts depuis un certain temps, notamment dans des thématiques essentielles.
- Selon l'évaluatrice et l'évaluateur, l'Université devrait embaucher deux nouveaux professeurs ou professeurs au Département d'anglais.
- D'après l'équipe d'évaluation, il existe d'importantes différences entre les contenus enseignés sur les trois campus, et ce, même si ces cours ont les mêmes descriptions qui figurent dans le Répertoire des cours. Selon celle-ci, il doit y avoir une meilleure cohérence dans ces contenus afin que toutes les personnes étudiantes aient la même base de formation, important surtout lorsqu'elles vont poursuivre leurs apprentissages dans les cours de niveau supérieur.
- L'équipe d'évaluation recommande de mettre sur pied un service d'aide à la rédaction en anglais, comme le Centre d'aide en français.
- On soulève la question de la place de l'anglais dans, par exemple, les descriptions de cours et sur le site Web du département, et de l'impact sur le recrutement étudiant.

- On propose que le nom du département soit changé de « Département d'anglais » à « Département d'études anglaises » afin de mieux représenter ce qui y est enseigné. De même, que le nom de la « mineure en anglais » soit changé à la « mineure en études anglaises » et la « majeure en anglais » à « majeure en études anglaises ».

Le VRER présente les sept recommandations.

R : 06-CCJ-230508

Denis Mallet, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil de l'Université l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Réduire le nombre de cours obligatoires au programme et les remanier afin d'y intégrer des contenus contemporains.

Recommandation 2

Resserrer la liste des cours de niveau 3000 et 4000 en combinant certains cours afin de créer de nouveaux cours en littérature mondiale et littérature autochtone.

Recommandation 3

Mieux tirer profit des expertises professorales au sein de l'UARD en réduisant le nombre de cours offerts sur plusieurs campus et en mettant l'enseignement en format comodal à l'essai à titre de projet pilote afin d'être en mesure de contribuer pleinement à l'élaboration du Cadre institutionnel en matière d'apprentissage à distance.

Recommandation 4

Renforcer la collaboration entre les campus en définissant les résultats d'apprentissage pour le programme en tenant compte du rôle de chaque cours.

Recommandation 5

Mettre en œuvre un mécanisme pour bonifier le service d'aide à la rédaction qui est disponible en anglais en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (ex. tutorat étudiant, stage crédité ou rémunéré).

Recommandation 6

Consulter la Direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant, volet recrutement, ainsi que la Direction des communications et mettre en œuvre la meilleure approche pour satisfaire aux besoins de la population étudiante de l'Université de Moncton en ce qui concerne le choix de langue ou de langues des titres et descriptions des cours et des programmes en études anglaises, des débouchés ainsi que des profils des membres du corps professoral du Département d'anglais.

Recommandation 7

Changer le nom du « Département d'anglais » à « Département d'études anglaises », le nom de la « mineure en anglais » à la « mineure en études anglaises » et de la « majeure en anglais » à la « majeure en études anglaises ».

Discussion

Le Comité conjoint de la planification discute du nombre d'inscriptions au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan. Le Comité est d'avis qu'il y a une situation à étudier au niveau de l'attractivité et de la rétention.

Par ailleurs, le Comité discute de la recommandation 3. Il s'agirait d'un projet pilote lié à l'enseignement comodal. Un membre indique qu'il semble y avoir une perte en réduisant le nombre de cours offerts sur plusieurs campus. Sur ce point, le recteur indique qu'il faudra développer un calendrier de travail et des garde-fous pour bien cerner le projet.

D'autres membres discutent du fait que le taux de diplomation n'est pas élevé. On note qu'aucun diplôme ne fut accordé au B.A. (majeure en anglais – profil avec distinction) depuis 2016, soit sept ans. Ce point doit être noté.

Note : En raison de l'heure avancée, le Comité arrête ses discussions sur ce point. Elles seront reprises à la prochaine réunion.

AJOURNEMENT LE 8 MAI À 17 h.

REPRISE DES TRAVAUX LE 12 JUIN À 9 h.

Reprise des discussions

Le Comité discute de la rétention des étudiantes et des étudiants. On note le rôle du groupe-pont dans le recrutement en soulignant que les personnes étudiantes recrutées ont habituellement de grandes facilités académiques.

Enfin, un membre souligne le contenu de l'évaluation interne qui est, semble-t-il, plus important que celui de l'évaluation externe. Merci à la FASS pour le bon travail.

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

10. ÉVALUATION DU BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN ART DRAMATIQUE

Présentation du VRER

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le rapport d'évaluation du programme de Baccalauréat spécialisé en art dramatique. Il indique que l'équipe d'évaluation était composée de Joël Beddows et de Alain Doom de l'Université d'Ottawa.

Le VRER indique que, globalement, l'évaluation est très positive. On note la qualité du corps professoral et la qualité des collections de la bibliothèque. Le VRER rappelle que le département a subi des transformations importantes depuis quelques années et que l'équipe est jeune et impressionnante.

Le VRER présente les grandes lignes du rapport d'évaluation. Celles-ci portent sur le contenu du programme et son évolution, la direction et les ressources professorales, l'enseignement et les conditions associées, les résultats d'apprentissage et leurs atteintes, l'appui aux étudiantes et étudiants, la RDC et sa contribution, les programmes et le milieu, ainsi que les recommandations.

Discussion

Le Comité discute de la réponse au mandat d'évaluation (annexe H) sur la question du contenu du ou des programmes et de leur évolution. Le Comité note qu'il y a diverses tendances, soit un désir de préserver certains acquis, soit le besoin légitime de changement en fonction de nouvelles réalités formelles et institutionnelles. Le Comité note que les approches et contenus pédagogiques conçus pour la structure académique antérieure à la réforme 2013 ne correspondent plus à la vision actuelle. Par ailleurs, l'intégration d'approches et de contenus pédagogiques contemporains est en décalage avec la structure actuelle (horaire, nombre d'heures d'enseignement

prévu, nombre de crédits, intitulés des cours, etc.). En tenant compte de ceci, la recommandation 5 est retravaillée à l'amiable.

Le Comité examine aussi le tableau des inscriptions. En 2022-2023, on compte 12 étudiantes et étudiants, soit 12 en moins depuis 2019-2020. Cela dit, le Comité note l'importance du programme pour la vie théâtrale en Acadie. On note également le rôle important des chargées et chargés de cours pour assurer l'offre du programme. Sur ce point, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'un programme spécialisé.

Le Comité considère que la pandémie a eu un impact certain sur l'offre des programmes en art dramatique partout dans le monde. Les productions ont été affectées et la composante expérientielle, si importante dans ce programme, a été mise à dure épreuve.

Considérant la situation des inscriptions, le Comité souhaite ajouter à l'amiable une recommandation (R09) qui porte sur la promotion du programme et le recrutement des étudiantes et des étudiants.

Au sujet de la recommandation 7, plusieurs membres sont d'avis qu'il faut maintenir un taux important d'activités qui mettent en valeur les talents. L'élément « création » devrait être plus reconnu. Un membre souligne l'importance du corps professoral dans le transfert, l'enrichissement, et le développement de la créativité. En tenant compte de ces commentaires, et de l'importance de la RDC, la recommandation 7 est retravaillée.

Enfin, le Comité voit d'un bon œil la mise à niveau des équipements techniques à *La Grange*. L'on précise que la demande de financement doit se faire en collaboration avec le Bureau du VRER et la Direction des partenariats.

Globalement, le Comité note que l'Université de Moncton choisit de maintenir son programme en art dramatique – qui demeure un pilier du développement de la culture acadienne et francophone - malgré des inscriptions plus basses que souhaitées. En ce sens, le Comité voit d'un bon œil la création de deux nouvelles mineures (R02).

R : 07-CCJ-230508

Denis Prud'homme, appuyé par Denis Mallet, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil de l'Université l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le Département d'art dramatique inclue dans les 90 crédits de la spécialisation des cours pertinents offerts par d'autres unités (ex. LITT3387 Théâtre acadien) ou des cours double siglés (ex. ARDR/LITT ou ARDR/ARVI).

Recommandation 2

Que le Département d'art dramatique crée une mineure en études théâtrales et une mineure en production-scénographie.

Recommandation 3

Que la direction du Département d'art dramatique collabore avec le décanat et le vice-décanat de la FASS pour s'assurer que les conventions collectives et les règlements universitaires (ex. 8.12 Plan de cours) soient respectés.

Recommandation 4

*Que le Département d'art dramatique mette à niveau les équipements techniques (son et éclairage) de La Grange au moyen d'une demande de financement **qui sera préparée avec l'assistance du VRER et de la Direction des partenariats.***

Recommandation 5

*Que le Département d'art dramatique élimine les cours de 1,5 crédit, **actualise les contenus de cours pour éliminer les décalages**, et élabore des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.*

Recommandation 6

Que le Département d'art dramatique ajoute un stage crédité optionnel au Baccalauréat en art dramatique en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE).

Recommandation 7

*Que le Département d'art dramatique en collaboration avec la FASS **réfléchisse à l'intégration des projets RDC du corps professoral dans les activités pédagogiques expérientielles.***

Recommandation 8

Que le Département d'art dramatique organise une réunion annuelle avec les leaders des établissements culturels, des organismes associatifs et des enseignantes et enseignants d'art dramatique afin de systématiser les contacts avec le Département.

Recommandation 9

*Que le Département d'art dramatique **développe un programme de promotion en collaboration avec le Bureau de recrutement et la Direction des communications.***

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

11. **ÉVALUATION DES PROGRAMMES EN ÉTUDES FRANÇAISES (BACCALAURÉAT ÈS ARTS (MAJEURE EN ÉTUDES FRANÇAISES, CERTIFICAT EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET CERTIFICAT EN SOCIOLINGUISTIQUE)**

Présentation du VRER

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le rapport d'évaluation des programmes de B.A. (majeure en études françaises), Certificat en création littéraire et Certificat en sociolinguistique. Il indique que l'équipe d'évaluation était composée de Élise Lepage (Université de Waterloo) et Sandrine Tailleur (Université du Québec à Chicoutimi).

Le VRER indique que, globalement, l'évaluation est positive. Le VRER présente les grandes lignes du rapport d'évaluation. Celles-ci portent sur le contenu du programme et son évolution, la direction et les ressources professorales, l'enseignement et les conditions associées, les résultats d'apprentissage, l'appui aux étudiantes et étudiants, la RDC et sa contribution, les programmes et le milieu, ainsi que les recommandations.

Discussion du Comité

Le Comité note qu'il s'agit d'une bonne évaluation, toutefois elle est plutôt sévère à divers endroits. La mise à jour de la banque de cours LING et LITT sera un travail important.

Le Comité examine les 10 recommandations. Elle discute de la recommandation 9. Afin de mieux capter l'importance d'assurer les suivis, celle-ci est modifiée à l'amiable.

Enfin, le Comité discute de la mise à jour des recommandations. Il souhaite qu'un rapport soit déposé à cette fin à l'intérieur de trois ans.

R : 08-CCJ-230508

Denis Mallet, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil de l'Université l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Mettre à jour la banque de cours LING et LITT en prêtant une attention particulière à la redondance dans les cours de sociolinguistique (ex. LING3940), à la place des cours d'initiation à la linguistique (LING1810 et LING1811) et aux cours d'histoire de la langue (LING2841 et LING2842), puis, de manière plus globale, à l'offre de cours en littérature.

Recommandation 2

Prendre en compte les personnes étudiantes de l'international en intégrant dans certains cours l'étude d'œuvres issues de la francophonie subsaharienne, magrébine et antillaise.

Recommandation 3

Développer l'enseignement de la création littéraire après avoir éliminé les redondances dans la banque de cours LING et LITT.

Recommandation 4

Organiser des rencontres réseau par domaine d'études pour échanger sur l'enseignement et la R-D-C.

Recommandation 5

Mieux tirer profit des expertises professorales existantes : (1) en identifiant et adoptant de nouvelles méthodes d'enseignement et d'évaluation en collaboration avec le SASE; et (2) en mettant l'enseignement en format comodal à l'essai à titre de projet pilote afin d'être en mesure de contribuer pleinement à l'élaboration du Cadre institutionnel en matière d'apprentissage à distance.

Recommandation 6

Ajouter un stage crédité optionnel aux programmes en études françaises et développer d'autres activités d'apprentissage expérientiel en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE).

Recommandation 7

Standardiser les plans de cours en s'assurant que le règlement universitaire 8.12 soit respecté.

Recommandation 8

Élaborer des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.

Recommandation 9

S'assurer que la direction et la direction adjointe améliorent la gestion des suivis auprès des personnes étudiantes de 1^{er} cycle afin de mieux les encadrer.

Recommandation 10

Intégrer des activités d'initiation à la R-D-C dans les cours et inviter les personnes étudiantes de 1^{er} cycle à participer aux activités de R-D-C (ex. conférences, colloques).

Recommendation 11

Qu'un rapport soit présenté à l'instance appropriée (nouveau sous-comité du Comité de planification du Sénat académique), rapport portant sur la mise en place technique de la réalisation ou non des recommandations avec une note explicative maximale de trois pages. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

13. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière se tiendra le lundi 21 août à 13 h.

14. CLÔTURE

La réunion du 8 mai se termine à 17 h.

La réunion du 12 juin se termine à midi

Lynne Castonguay
Lynne Castonguay
Secrétaire générale



ÉVALUATION DES PROGRAMMES
Baccalauréat spécialisé en art dramatique

Rapport soumis au
Comité conjoint de la planification académique
le 8 mai 2023

et au
Conseil de l'Université
le 23 septembre 2023

par
le Bureau du VRER

Vice-rectorat à l’enseignement et à la recherche

Destinataire : Le Comité conjoint de la planification (CCJ)

Auteur : Gilles C. Roy, vice-recteur à l’enseignement et à la recherche (VRER)

Date : Le 16 avril 2023

Objet : **Avis du VRER – évaluation externe du programme suivant :**

- **Baccalauréat spécialisé en art dramatique.**

1. Échéancier

Étapes du processus	Personnes ou instances	Date
Dernière évaluation	Martine Beaulne, Université Laval	2 et 3 décembre 2009
Autoévaluation	Katia Talbot, directrice du Département d’art dramatique	28 septembre 2022
Visite d’évaluation	Joël Beddows, Université d’Ottawa Alain Doom, Université d’Ottawa	8 et 9 décembre 2022
Rapport d’évaluation	Joël Beddows, Université d’Ottawa Alain Doom, Université d’Ottawa	18 janvier 2023
Rétroaction	Katia Talbot, directrice du Département d’art dramatique	23 février 2023
	Jean-François Thibault, doyen de la FASS	9 mars 2023
Avis du VRER	Gilles C. Roy, vice-recteur à l’enseignement et à la recherche	7 avril 2023

2. Réponse au mandat d’évaluation

Notons que l’acronyme « DADUM » désigne le Département d’art dramatique de l’Université de Moncton.

2.1 Le contenu du programme et son évolution

R-1 : Que le Département d’art dramatique inclue dans les 90 crédits de la spécialisation des cours pertinents offerts par d’autres unités (ex. LITT3387 Théâtre acadien) ou des cours double siglés (ex. ARDR/LITT ou ARDR/ARVI).
Équipe d’évaluation : « Que les cours soient reformulés, précisés et, le plus souvent possible, ouverts aux étudiant.e.s des autres départements. Entre autres, les cours auraient avantage à être diversifiés pour mieux refléter les préoccupations pratiques et champs de recherche contemporains en études théâtrales » (p. 14). « Que le Département d’art dramatique collabore davantage avec d’autres programmes, en particulier ceux offerts par le Département d’arts visuels (pour les cours de conception scénographique) et le Département d’études françaises. Plusieurs cours auraient avantage à avoir la double cote et à être, si non obligatoires, au moins

fortement recommandés. Tout en sachant que certains cours sont offerts de façon cyclique, nous en avons identifié certains dont les objectifs correspondent explicitement à ceux du DADUM : - LITT 2403 Lire le poème, - LITT 2790 Création – approche ludique, - LITT 2830 Histoire de la litt. acadienne, - LITT 3300 Litt. des femmes en Acadie, - LITT 3387 Théâtre acadien, - LITT 4165 Le théâtre de l’absurde, - LITT 4672 Oralité et écriture, - LITT 4900 Littérature et cinéma. • Nous avons également identifié le programme de linguistique (LING 1810 Intro à l’étude du langage, LING 1811 Éléments de linguistique et LING 2820 Phonétique et phonologie) et le programme d’information-communication comme collaborateurs possibles (ICOM 2100 Expression orale) » (p. 3-4). • « Le programme est toutefois en retard par rapport à certaines tendances et domaines étudiés au sein des programmes comparables ailleurs au pays : il y a une absence étonnante de cours pratiques et/ou théoriques thématiques (théâtre queer, théâtre des femmes, théâtre des migrant.e.s, etc.) et une absence tout aussi étonnante de cours en double cote partagés avec des disciplines connexes. Le concept d’acteur.rice-créateur.rice préconisé par le DADUM s’inscrit dans la grande mouvance contemporaine de l’artiste-citoyen.ne, ce qui nécessite une ouverture continue des artistes envers la science politique, la littérature, l’histoire, etc. » (p. 3). • « Cela nous semble être une stratégie nécessaire pour renforcer les programmes offerts, et ce afin de mieux profiter des ressources à portée de main, et d’ouvrir ainsi les horizons de la communauté étudiante au fait que le théâtre est un important réceptacle esthétique qui s’abreuve depuis toujours dans les autres arts et grands débats sociétaux » (p. 14).
UARD : • « Nous sommes tout-à-fait en accord avec cette proposition [<i>collaborer davantage avec d’autres programmes</i>]. Nous avons déjà commencé à examiner les possibilités à cet effet et des discussions sont déjà en cours » (p. 2). • « Nous comptons revoir les contenus de nos quatre cours théoriques en ce sens [<i>mieux refléter les préoccupations pratiques et champs de recherche contemporains en études théâtrales</i>]. Ces cours sont ouverts à l’ensemble de la communauté universitaire » (p. 6).
Doyen de la FASS : • « Nous invitons le Département à collaborer de manière plus étroite avec d’autres unités de la Faculté (études françaises, anglais, arts visuels, musique, p. ex.) afin de cibler des cours qui pourraient porter deux sigles (R.1.1) » (p. 2). • « Nous proposons que le Département revoie le contenu des quatre cours théoriques obligatoires à la lumière de cette recommandation de manière à les rendre accessibles aux étudiantes et étudiants d’autres programmes (R.7.1) » (p. 4).
VRER : • Les évaluateurs externes notent l’absence de cours dans les disciplines connexes au sein du programme ainsi que l’absence de cours double siglés. L’inclusion de tels cours permettrait de diversifier et mettre à jour l’offre de cours. Les deux stratégies seront gagnantes pour le Département.

R-2 : Que le Département d’art dramatique crée une mineure en études théâtrales et une mineure en production-scénographie.

Équipe d’évaluation :

« Que le DADUM crée et offre une mineure en études théâtrales (24 crédits), laquelle serait conçue, et possiblement offerte, en collaboration avec la Faculté d’éducation, et ce, à même les crédits offerts dans la spécialisation » (p. 14).

« Que le DADUM crée et offre une mineure en production/scénographie, laquelle lui permettrait de répondre aux intérêts des étudiant.e.s et aux besoins exprimés par le milieu, et ce, à même les crédits offerts dans la spécialisation » (p. 14).

« Que le DADUM crée et offre une majeure en production/scénographie, laquelle lui permettrait de répondre aux intérêts des étudiant.e.s et aux besoins exprimés par le milieu, et ce, à même les crédits offerts dans la spécialisation. Les finissant.e.s seraient habilité.e.s à travailler comme régisseur.euse.s, directeur.rice.s de production et assistant.e.s dans divers domaines de conception » (p. 14).

- « Puisque le programme actuel comprend un nombre élevé de cours spécifiques à différents domaines d’études théâtrales, il est étonnant de constater que le DADUM n’offre qu’une seule spécialisation, ne proposant aucune mineure » (p. 3).
- Enfin, nous avons noté que les cours de scénographie, de production et de maquillage, comprennent actuellement 10 cours ou 24 crédits (3 cours de 3 crédits par année – actuellement 5 unités d’enseignement par année). Il nous semble qu’il y a ici matière à considérer une mineure, ou même majeure, en production/scénographie (plus qu’un complément à une formation en jeu). Cela nous semble important à souligner pour deux raisons :
 - L’intérêt maintes fois exprimé par les intervenant.e.s du milieu pour des technicien.ne.s ou des directions techniques (production, tournée, etc.);
 - Le nombre de finissant.e.s, y compris des interprètes, qui ont souligné l’importance de ce type de travail afin d’assurer leur survie économique » (p. 9).
- « Vous aurez remarqué l’emploi de l’expression « production-scénographie » plutôt que « scénographie », tel qu’employé dans le rapport du DADUM. Nous la proposons pour deux raisons : c’est plus vendeur auprès d’adolescent.e.s des écoles secondaires qui ne connaissent pas la pratique et, donc, aucunement l’expression « scénographie ». [...] Chose certaine, la formulation de l’intitulé doit être réfléchie autant en fonction des objectifs du programme que de sa capacité à attirer des apprenant.e.s acadien.ne.s » (p. 15).
- « Le DADUM n’est pas suffisamment intégré à la communauté umonctonienne. L’esprit de troupe, dont on nous a souvent parlé, et la conception actuelle et/ou la gestion du programme, font en sorte qu’il est difficile pour des étudiant.e.s des autres programmes de suivre les cours offerts par le DADUM, ou inversement, pour les étudiant.e.s du DADUM de compléter des cours au choix. Il y a peu de liens entre le DADUM et les autres unités » (p. 13).

UARD :

- « Le département explorera activement plusieurs des recommandations faites par les évaluateurs, privilégiant l’amélioration du programme spécialisé actuel, tout en gardant en ligne de mire les besoins du milieu et la possibilité de développer de nouveau programme de mineure favorable à l’enrichissement de l’offre à la communauté universitaire. » (p. 1).
- « Nous allons explorer avec sérieux ces trois pistes en cherchant à diminuer les difficultés d’arrimage entre programmes pour les étudiant.e.s. Nous privilégierons la mineure en études théâtres générale et la mineure en études théâtres pour les étudiant.e.s en éducation » (p. 6).
- « Nous vérifierons la possibilité de créer d’une mineure en production et scénographie à partir des cours déjà en place au baccalauréat spécialisé. Nous pourrions ainsi valider l’intérêt et la faisabilité de créer d’une majeure à moyen terme » (p. 6).

Doyen de la FASS :

- « Nous sommes d’avis que le Département devrait profiter de l’exercice de modification du programme spécialisé pour créer une mineure en études théâtrales, dans un premier temps, et une mineure en production-scénographie, dans un deuxième temps, et dans la mesure du possible. Ces mineures pourraient être offertes à toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits à une majeure (R.7.3) » (p. 4).
- « Pour ce qui est de la création d’un baccalauréat avec majeure en production-scénographie, nous suggérons que le Département en explore la faisabilité à moyen terme, mais nous ne croyons pas que cela devrait être une priorité. Pour ce faire, il faudra notamment que les ressources nécessaires soient disponibles et que l’intérêt des étudiantes et étudiants soit manifeste (R.7.3) » (p. 4).

VRER :

- La création d’au moins une mineure devrait être une priorité à court terme. Il n’y a aucune raison d’offrir la spécialisation comme seule option.
- Le fait d’offrir une mineure à des personnes étudiantes provenant d’autres programmes encouragera le Département à s’intégrer à la FASS (ex. respect des trames horaires, charge de travail dans les cours qui ne dépasse pas « de loin les normes des programmes comparables ailleurs au Canada »).

2.2 La direction et les ressources professorales

R-3 : Que la direction du Département d’art dramatique collabore avec le décanat et le vice-décanat de la FASS pour s’assurer que les conventions collectives et les règlements universitaires (ex. 8.12 Plan de cours) sont respectés.

Équipe d’évaluation :

« Que l’Université de Moncton offre un mentorat à ses professeur.e.s afin de les accompagner dans l’équilibrage entre enseignement, recherche et tâches administratives; la rédaction des plans de cours; la création d’horaires réalistes pour tout le monde et la mise à niveau du programme » (p. 5).

- « Des professeur.e.s du Département de musique, du Département d’études françaises ou du Département d’arts visuels pourraient se voir confier un mandat de mentors; des professeur.e.s ayant obtenu leur permanence et qui ont une expérience pertinente à la direction d’une unité d’enseignement » (p. 15).

« Que la direction du DADUM s’assure que les plans de cours soient harmonisés en fonction des normes spécifiques à l’UMoncton » (p. 7).

- « Comme indiqué auparavant, la vision du leadership actuel nous semble claire et pertinente. Toutefois, certain.e.s chargé.e.s de cours ne tissent pas suffisamment de liens entre le contenu de leurs cours et le programme dans son ensemble, d’où l’importance d’harmoniser davantage tous les plans de cours en fonction de certains éléments non négociables, y compris l’horaire et le nombre d’heures d’enseignement prescrit » (p. 5).
- « Il reste un travail de standardisation et, dans certains cas, de mise à jour des plans de cours. Entre autres, il serait important que ces documents comprennent tous des éléments en lien avec la santé et la sécurité des apprenant.e.s, les ressources disponibles sur le campus et dans la communauté en cas de crise médicale ou psychologique; et les définitions officielles de comportements inacceptables (harcèlement, violence, etc.). Sur le plan pédagogique, nous avons été étonnés de constater, dans plusieurs cas, l’absence de bibliographie pertinente et d’horaire détaillé indiquant les thèmes à l’étude (par semaine) » (p. 6).

« Que le DADUM s’assure que les étudiant.e.s puissent compléter, sans difficulté ou conflit d’horaire, un baccalauréat spécialisé en quatre ans comprenant tous leurs cours ARDR ainsi que leurs cours au choix » (p. 7).

• « Il est impératif de créer des conditions qui permettent aux étudiant.e.s de terminer leurs études (un baccalauréat spécialisé) en quatre ans. Un baccalauréat en cinq ans, ou même plus, devrait être l'exception et non la norme, comme cela semble être le cas jusqu'à présent » (p. 6). • « En ce sens, il faut absolument jeter un regard critique sur la charge de travail, exigée par un nombre significatif de cours, qui dépasse de loin les normes des programmes comparables ailleurs au Canada » (p. 12). Troisième poste • « Les étudiant.e.s ont bien de la chance de pouvoir étudier au sein de petits groupes dans leurs cours pratiques. Compte tenu des inscriptions actuelles et des défis pressants dans d'autres domaines, à court et à moyen terme, <i>si le troisième poste prévu est affiché d'ici deux ans</i>, les ressources humaines et professorales nous semblent suffisantes » (p. 6). • « Il est essentiel que les leaders du programme dressent en priorité un plan des modifications de programme prévues, et ce, afin de parfaitement cibler le profil recherché pour le.la candidat.e au troisième poste » (p. 15). • « En ce sens, à quelques reprises, madame Talbot et monsieur Chouinard nous ont parlé de la possibilité de recruter deux professeur.e.s permanent.e.s à temps partiel. Nous ne croyons pas que ce soit une bonne idée, et ce, pour plusieurs raisons : ce serait priver le DADUM d'un.e directeur.ice éventuel.le; cela minimiserait la capacité des professeur.e.s retenu.e.s à participer à l'administration du DADUM; cela limiterait l'intérêt possible de candidat.e.s de qualité » (p. 15).
UARD : • « Le département abonne en ce sens et poursuivra son travail d'harmonisation » (p. 3). • « Compte tenu de leur jeune expérience, les deux professeur.e.s du département voient d'un bon l'oeil cette recommandation. » (p. 2). • « Nous rencontrons nos chargé.e.s de cours avant le début des semestres à la mi-août et mi-décembre afin de présenter les chargé.e.s de cours du semestre, de les informer du fonctionnement du département et leur présenter les particularités de l'année en cours. Une documentation sur la rédaction des plans de cours et pratiques internes leur est remise, mais nous verrons à l'amélioration de cette rencontre. De plus, nous incluons désormais une mention à l'effet qu'elles et ils doivent s'informer des aspects contractuels avec leur syndicat » (p. 2). • « Cette liste [liste des cours au choix] sera mise à jour » (p. 5).
Doyen de la FASS : • « Nous suggérons que le Département continue à réunir les chargées et chargés de cours de manière régulière pour discuter de questions d'ordre administratif ou pédagogique (R.2.2) » (p. 2). • « Étant donné la situation particulière dans laquelle ce Département s'est trouvé au cours des dernières années (équipe professorale entièrement renouvelée sans réelle transition), le décanat offre un soutien étroit à cette nouvelle équipe et entend poursuivre dans cette direction (R.2.1) » (p. 2). • « Nous invitons le Département à poursuivre l'exercice d'harmonisation des plans de cours (R.3.1) et à suivre de près le parcours des étudiantes et étudiants afin de s'assurer qu'elles et ils pourront terminer leur programme en quatre ans (R.3.2) » (p. 2).
VRER : • L'utilisation d'Infosilem par le Registrariat pour créer l'horaire des cours encouragera le respect des trames horaires de l'Université de Moncton. • Soulignons l'importance de la conformité avec le règlement 8.12 (Plan de cours) des <i>Règlements universitaires (2022-2023)</i>. Ce règlement exige que tout membre du corps professoral ou enseignant produise un plan de cours contenant les éléments obligatoires pour chaque cours de 1^{er} cycle. Le plan de cours doit comporter au moins les éléments suivants :

- la description du cours telle qu'elle parait au Répertoire; - le contenu et les thèmes étudiés; - les objectifs d'apprentissage généraux approuvés par le Comité des programmes et les objectifs spécifiques; - le ou les manuel(s) obligatoire ou recommandé; - la liste des lectures obligatoires ou complémentaires et la bibliographie; - les modalités, la nature, les critères et la pondération des évaluations; - les coordonnées et la disponibilité de consultation de la professeure ou du professeur; - un rappel du règlement 10.9.3 sur la fraude; - un rappel du règlement 8.5.3 sur le barème de conversion de pourcentage en lettre; - un rappel de l'offre de mesures d'adaptation pour les étudiantes et les étudiants ayant un handicap; - les normes linguistiques de l'Université ou les normes plus exigeantes, le cas échéant; et - tout autre élément que la professeure ou le professeur juge pertinent (ex. approches pédagogiques et méthodes d'enseignement privilégiées).
--

2.3 L’enseignement et les conditions associées

R-4 : Que le Département d’art dramatique mette à niveau les équipements techniques (son et éclairages) de La Grange au moyen d’une demande de financement.
Équipe d’évaluation : « Que le DADUM explore, à moyen ou long terme, le dépôt d’une demande de financement au programme Espace culturel de Patrimoine canadien, afin de mettre à niveau les équipements techniques (son et éclairages) de l’Espace-studio La Grange » (p. 7) • « Enfin, il serait souhaitable de bonifier les équipements techniques de l’Espace-studio La Grange, notamment dans le domaine des éclairages et du son. Une mise à niveau de la grille d’éclairage en particulier nous semble urgente (il n’est pas normal qu’on soit obligé de monter une structure temporaire pour pouvoir éclairer, de biais ou de côté, un espace de représentation) » (p. 7).
UARD : • « Nous avons amorcé des discussions à ce sujet avec le doyen il y a deux ans. Nous continuerons d’approfondir nos recherches, notamment les options de financement avec le Programme des langues officielles dans l'enseignement pour financer une remise à niveau le Studio-théâtre la Grange » (p. 3).
Doyen de la FASS : • « S’agissant de la mise à niveau de l’équipement, et en collaboration avec le décanat, nous encourageons le Département à explorer les possibilités de financement offertes dans le cadre des projets complémentaires du PLOE (R.3.3) » (p. 2).
VRER : • Nous encourageons le Département à préparer une demande de financement en collaboration avec le décanat, notamment pour la mise à niveau de la grille d’éclairage qui est identifiée par les évaluateurs externes comme un besoin urgent.

2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

R-5 : Que le Département d’art dramatique élimine les cours de 1,5 crédit et élabore des résultats d’apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.
Équipe d’évaluation : « Que le DADUM organise une table de concertation pédagogique récurrente réunissant les professeur.e.s de jeu, voix, diction et mouvement (permanent.e.s et à temps partiel) afin d’établir des objectifs distincts pour chaque unité d’enseignement, mais aussi pour explorer les complémentarités et convergences possibles entre les cours (c.-à-d. ajout de certains éléments de voix dans les cours de mouvement, utilisation d’un même corpus dans un cours de diction et un cours de jeu, etc.) » (p. 9). • « En ce même sens, lors d’une réforme éventuelle, que le DADUM attribue des titres plus précis aux cours de jeu, voix, diction et mouvement, à l’image du contenu offert. Pour lancer ce travail, nous invitons les responsables à consulter les suggestions de madame Beaulne (folios 54 et 55 du rapport départemental remis). Il s’agit d’un point de départ pertinent à la réflexion à compléter par les leaders actuellement en poste » (p. 9). • « Les étudiant.e.s consulté.e.s ont souligné que les cours de jeu se ressemblent trop souvent, tant concernant les objectifs d’apprentissage établis que les esthétiques explorées. Ils.elles ont également souligné un manque de clarté dans les grilles d’évaluation de certains plans de cours » (p. 8). « Que tous les cours de 1,5 crédit soient remplacés par des cours de 3 crédits, sans exception » (p. 9); « Que tous les cours du programme aient des cotes de 3 crédits ou, exceptionnellement, de 6 crédits » (p. 9). • « Le nombre de crédits attribués à certains cours étonne fortement, puisqu’il correspond peu au temps et à l’effort demandés tant aux professeur.e.s qu’aux étudiant.e.s. Par exemple, il est clair que certains cours de 1,5 crédit exigent autant d’effort qu’un cours de 3 crédits, ou même de 6 crédits, ce qui explique en partie l’impossibilité, pour un nombre inquiétant d’étudiant.e.s, de compléter leur programme en 4 ans » (p. 3). • « Certains cours de 1,5 crédit nécessitent autant de travail que des cours de 3 et même de 6 crédits, comme mentionné précédemment » (p. 8). • « En ce sens, il faut absolument jeter un regard critique sur la charge de travail, exigée par un nombre significatif de cours, qui dépasse de loin les normes des programmes comparables ailleurs au Canada » (p. 12).
UARD : • « Nous reconnaissons le bien-fondé de cette recommandation, par ailleurs, nous ne croyons pas que tous les cours de 1,5 crédit devraient ou pourraient être transformés en cours de 3 crédits ou être abolis. La pratique de cours à 1 ou 2 crédits est courante dans plusieurs unités académiques de l’université. Nous procéderons à une analyse méticuleuse pour réduire au minimum nécessaire. De même, les cours de 6 crédits ont leurs raisons d’être comme cours de synthèse liés à certains aspects de la formation et nous n’entrevoyons pas de réduire à 3 crédits » (p. 4). • « Un Conseil pédagogique visant l’harmonisation des cours de la formation spécialisée a été créé en 2014 (recommandation du rapport d’évaluation de madame Beaulne, 2010). Nous reconnaissons que les activités de ce comité devront être mieux structurées et systématisées afin d’améliorer la communication et de répondre de façon optimale au besoin d’arrimage du programme qui sera réaménagé » (p. 4).
Doyen de la FASS : • « Nous croyons que le Département aurait tout intérêt à remplacer, dans la mesure du possible, les cours de 1,5 cr. par des cours de 3 cr. (R.4.1 et R.4.2) ainsi qu’à repenser, le cas échéant, les modes de prestation » (p. 3).

« Pour ce qui est de la table de concertation, le Département dispose déjà d’un comité pédagogique qui joue très bien ce rôle. Nous proposons que ce comité se penche notamment sur les complémentarités et les convergences possibles entre les cours, les titres, etc. (R.4.3 et R.4.4) » (p. 3).
VRER : - L’élimination des cours de 1,5 crédit aura un effet positif sur l’horaire des cours et aidera à réduire la charge de travail des personnes étudiantes. Notons que la Faculté des sciences de l’éducation a fait le même exercice. - La cinquième recommandation qui découle de la <i>Vérification du cadre d’assurance de la qualité</i> (VAQ) de l’Université de Moncton pour l’évaluation des programmes est comme suit : « Qu’une opération systématique soit mise en place pour définir des objectifs d’apprentissage ou des résultats d’apprentissage pour chacun des programmes ». - Le SASE offrira des ateliers sur l’élaboration des résultats d’apprentissage par programme. Une personne employée de l’Université de Moncton ayant une expertise appropriée sera désignée pour offrir un soutien aux unités académiques dans l’élaboration des résultats d’apprentissage par programme.

2.5 L’appui aux étudiantes et aux étudiants

R-6 : Que le Département d’art dramatique ajoute un stage crédité optionnel au Baccalauréat en art dramatique en collaboration avec le Bureau de l’apprentissage expérientiel (BAE).
Équipe d’évaluation : « Que le DADUM étudie la possibilité de créer un ou des cours accrédités de 3 crédits ou de 6 crédits d’insertion professionnelle (stages crédités) » (p. 10). « Le Département d’art dramatique aurait avantage à offrir des stages crédités dans la communauté (Pays de la Sagouine, Radio-Canada, Satellite Théâtre, Théâtre l’Escaouette, Théâtre Capitol, Théâtre populaire d’Acadie, etc.), ce qui lui permettrait notamment de mettre en place une table de concertation permanente réunissant la communauté théâtrale et le Département d’art dramatique autour d’enjeux pratiques communs (voir la section 2.7 : <i>Le programme et le milieu</i> pour de plus amples renseignements) » (p. 10).
UARD : « La formation offerte au département étant un programme spécialisé pratique en jeu, nous considérons que l’expérience acquise dans les cours de synthèse (Exercice public – 6 crédits) est plus formatrice et mieux encadrée qu’un stage en milieu professionnel. Le cadre y est aussi plus sécuritaire pour ces jeunes artistes en devenir, ce qui est une composante importante à considérer. Il faut aussi considérer que les professeur.e.s œuvrant à ces créations de spectacles sont toujours des praticienn.e.s ce qui garantit une expérience actualisée du métier qui les attend » (p. 5). « Nous allons, par ailleurs, explorer la possibilité de stage ciblé dans les disciplines connexes au jeu, soit la production et la scénographie » (p. 5).
Doyen de la FASS : « Nous invitons le Département à explorer la possibilité d’offrir à ses étudiantes et étudiants des stages crédités, soit dans le cadre du programme spécialisé en tant que tel, soit comme cours au choix (FASS3000, p. ex.) (R.5.1) » (p. 3).
VRER : Le troisième critère de succès pour le chantier « Enseignement et R-D-C » de la <i>Stratégie institutionnelle</i> (2023-2028) est comme suit : « La population étudiante reçoit un enseignement et a un vécu expérientiel

qui la transforment, la distinguent par la créativité et l’engagement et qui la préparent au monde du travail et à la participation citoyenne ». Le <i>Rapport annuel</i> du VRER (2017-2018) au Sénat note qu’« une nouvelle stratégie provinciale en matière d’apprentissage expérientiel a été lancée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en juin 2018. L’objectif de ce programme est de permettre à la population étudiante universitaire d’acquérir de l’expérience de travail et diverses compétences susceptibles d’accroître l’employabilité. [...] À l’Université de Moncton, les initiatives cibleront plus particulièrement les programmes d’études qui ne sont pas de nature professionnelle et qui offrent peu de possibilité de stages ou de situations d’apprentissage à l’extérieur de la salle de classe ».

2.6 La R-D-C et sa contribution

R-7 : Que le Département d’art dramatique remplace une des deux productions annuelles par une autre activité pédagogique qui exige moins de temps afin de permettre au corps professoral de compléter des projets de recherche-création à l’extérieur de l’Université.
Équipe d’évaluation : « Que le DADUM étudie sérieusement la possibilité de remplacer une des deux productions annuelles par un autre format moins prenant sur le plan technique et ancré dans l’approche pédagogique expérientielle en place (exercice public, laboratoire de recherche stylistique ou formelle, exercice <i>in situ</i> sans appui technique, etc.) » (p. 9). « Que le DADUM explore la possibilité de systématiquement diffuser en milieu scolaire cet exercice plus léger sur le plan technique, et ce, pour promouvoir le théâtre et le programme auprès des futur.e.s étudiant.e.s potentiel.le.s » (p. 9). « Voir toutes les recommandations précédentes en lien avec une réforme du programme (horaire, intitulés de cours, nombre de crédits, nombre de productions, etc.), avec l’objectif d’articuler un programme qui permet au corps professoral de compléter des projets de recherche-création à l’extérieur de l’UMoncton » (p. 12). « Les professeur.e.s semblent concevoir leurs fonctions comme celles d’artistes en résidence ou de chercheur.euse.s-pratique associé.e.s au DADUM, tellement ils.elles travaillent – ou comptent travailler – à la réalisation des productions départementales. Nous ne croyons pas que cette approche soit souhaitable à long terme. Ces pédagogues se sont-ils tout simplement inscrits dans un rythme de travail du programme en place à leur embauche? C’est tout à fait possible, car les professeur.e.s d’autrefois ont déjà présenté les productions départementales dans leurs rapports annuels comme étant un travail de recherche. L’UMoncton a stoppé cette pratique il y a plus de 10 ans puisque les productions départementales sont – comme il se doit – des exercices pédagogiques crédités » (p. 12). « Selon nous, la solution passe par une reconfiguration du programme qui tienne compte explicitement du fait que les professeur.e.s doivent avoir assez de temps pour compléter des projets de recherche-création à l’extérieur des murs de l’université (c.-à-d. une production annuelle au lieu de deux, scénographie moins complexes, scénographes contractuel.le.s, etc.) » (p. 12). « Seule une recherche-création florissante et reconnue permettra aux professeur.e.s d’obtenir leur permanence et leurs promotions futures. En ce sens, il nous semble essentiel de revoir la structure du programme en établissant des balises plus rigides en lien avec les cours et le travail exigé pour les productions » (p. 12). « En ce sens, il faut absolument jeter un regard critique sur la charge de travail, exigée par un nombre significatif de cours, qui dépasse de loin les normes des programmes comparables ailleurs au Canada » (p. 12).
UARD :

• « À ce sujet, le département explore une nouvelle formule de cours visant à réduire le poids technique et administratif de la production d’automne. Il s’agit aussi d’alléger un segment de la feuille de route des étudiant.e.s » (p. 4). • « Cette proposition est actuellement à l’essai ce semestre et le spectacle des finissant.e.s sera diffusé à l’École Mathieu-Martin et au Festival théâtre jeunesse en Acadie à Caraquet à la fin avril 2023. Nous mesurons déjà l’ampleur de l’implication que nécessite un tel projet par le travail de préparation que réalise actuellement l’équipe professorale et de la régisseuse départementale pour mener cette tournée à terme. Cette avenue prometteuse sera à discuter sérieusement avec la faculté, le bureau de recrutement, le service socioculturel et/ou le bureau de l’apprentissage expérientiel une fois ce projet pilote réalisé » (p. 4). • « À ce jour, nous estimons que les frais financiers et le temps humain pour réaliser une telle tournée devraient éventuellement être partagés ou supportés par une tierce partie si le projet devait devenir récurrent. Ce genre d’initiative répond aux objectifs de la nouvelle planification stratégique de l’université et à ceux du département, il convient donc de trouver une solution gagnante pour tous » (p. 4). • « Des discussions sont actuellement en cours avec le décanat et les réflexions vont se poursuivre afin de mieux distribuer les charges des professeur.e.s et leur permettre de compléter des projets de recherche-créditation à l’extérieur de l’Université de Moncton » (p. 5).
Doyen de la FASS : • « Nous suggérons que le Département considère la possibilité de remplacer une des deux productions annuelles par une autre forme d’activité pédagogique moins lourde du point de vue académique, à la fois pour les personnes étudiantes et le corps enseignant (R.4.5) » (p. 3). • « Les modifications proposées au programme (cours, crédits, horaires, productions, etc.) devront permettre aux membres du corps professoral de trouver un équilibre dans leur charge de travail (enseignement, RDC et services à la collectivité) (R.6.1). Le décanat est très sensible à cette question et va poursuivre sa collaboration avec les membres pour faciliter l’atteinte d’un tel équilibre » (p. 3-4).
VRER : • Une tournée dans les écoles exigerait certainement une collaboration avec le Service de recrutement, le Service à la vie étudiante et socioculturelle et/ou le Bureau de l’apprentissage expérientiel. • Le fait de remplacer une des deux productions annuelles par une activité pédagogique qui demande moins de temps sera bénéfique pour toutes et tous.

2.7 Les programmes et le milieu

R-8 : Que le Département d’art dramatique organise une réunion annuelle avec les leaders des établissement culturels, des organismes associatifs et des enseignantes et enseignants d’art dramatique afin de systématiser les contacts avec le Département.
Équipe d’évaluation : « Que le DADUM crée un comité consultatif constitué des leaders de certains établissements culturels, des représentant.e.s de certains organismes associatifs, mais aussi d’enseignant.e.s d’art dramatique des écoles secondaires; et ce, afin d’améliorer la communication entre l’unité et des employeur.euse.s éventuel.le.s de ses diplômé.e.s, tout en faisant la promotion du programme » (p. 14). • « De toute évidence, les compagnies de théâtre professionnelles du Nouveau-Brunswick, et le milieu associatif culturel et théâtral franco-canadien, appuient le Département. Encore une fois, les premières cherchent activement à embaucher les finissant.e.s, à un rythme et à une fréquence que l’on ne retrouve nulle part ailleurs au Canada » (p. 13).

• « Les membres et leaders communautaires consulté.e.s aimeraient systématiser, et de façon récurrente, les contacts avec le DADUM. Plusieurs croyaient assister à la première réunion d'un comité consultatif au moment de nous rencontrer » (p. 13). • « Au dire de tous et toutes, il existe trop peu de liens entre le DADUM et les écoles secondaires acadiennes. Il s'agit d'un enjeu majeur au moment de concevoir de nouvelles stratégies de promotion du programme » (p. 13).
UARD : • « Nous sommes déjà en lien avec plusieurs intervenants du milieu professionnel et comptons maintenir et systématiser certaines de ses relations et partenariats » (p. 6).
Doyen de la FASS : • « Le Département entretient déjà des liens étroits avec le milieu professionnel, les organismes associatifs et le milieu scolaire (R.7.2) » (p. 4). • « Il est à noter que le Département est déjà très présent dans le milieu scolaire (R.4.6); nous l'encourageons à poursuivre sur cette lancée dans la mesure des ressources actuellement à sa disposition et de ses priorités » (p. 3).
VRER : • Le chantier « Communautés : l'Université plus que jamais ancrée dans ses communautés » de la <i>Stratégie institutionnelle</i> (2023-2028) encourage les partenariats avec les organismes communautaires. Une rencontre annuelle avec le milieu professionnel et scolaire ainsi que les organismes associatifs permettrait de systématiser les contacts.

3. Recommandations

- R-1 :** Que le Département d’art dramatique inclue dans les 90 crédits de la spécialisation des cours pertinents offerts par d’autres unités (ex. LITT3387 Théâtre acadien) ou des cours double siglés (ex. ARDR/LITT ou ARDR/ARVI).
- R-2 :** Que le Département d’art dramatique crée une mineure en études théâtrales et une mineure en production-scénographie.
- R-3 :** Que la direction du Département d’art dramatique collabore avec le décanat et le vice-décanat de la FASS pour s’assurer que les conventions collectives et les règlements universitaires (ex. 8.12 Plan de cours) sont respectés.
- R-4 :** Que le Département d’art dramatique mette à niveau les équipements techniques (son et éclairages) de La Grange au moyen d’une demande de financement.
- R-5 :** Que le Département d’art dramatique élimine les cours de 1,5 crédit et élabore des résultats d’apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.
- R-6 :** Que le Département d’art dramatique ajoute un stage crédité optionnel au Baccalauréat en art dramatique en collaboration avec le Bureau de l’apprentissage expérientiel (BAE).
- R-7 :** Que le Département d’art dramatique remplace une des deux productions annuelles par une autre activité pédagogique qui exige moins de temps afin de permettre au corps professoral de compléter des projets de recherche-crédation à l’extérieur de l’Université.
- R-8 :** Que le Département d’art dramatique organise une réunion annuelle avec les leaders des établissement culturels, des organismes associatifs et des enseignantes et enseignants d’art dramatique afin de systématiser les contacts avec le Département.

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
pour les programmes en administration scolaire

Programmes	INSCRIPTIONS						DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
B.A.D.	19	23	24	20	17	12	2	3	6	2	2	6
Temps partiel	1	0	0	1	3	0						
Total	20	23	24	21	20	12						

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Recommandation 1

Que le Département d'art dramatique inclue dans les 90 crédits de la spécialisation des cours pertinents offerts par d'autres unités (ex. LITT3387 Théâtre acadien) ou des cours double siglés (ex. ARDR/LITT ou ARDR/ARVI).

Recommandation 2

Que le Département d'art dramatique crée une mineure en études théâtrales et une mineure en production-scénographie.

Recommandation 3

Que la direction du Département d'art dramatique collabore avec le décanat et le vice-décanat de la FASS pour s'assurer que les conventions collectives et les règlements universitaires (ex. 8.12 Plan de cours) soient respectés.

Recommandation 4

*Que le Département d'art dramatique mette à niveau les équipements techniques (son et éclairage) de La Grange au moyen d'une demande de financement **qui sera préparée avec l'assistance du VRER et de la Direction des partenariats.***

Recommandation 5

*Que le Département d'art dramatique élimine les cours de 1,5 crédit, **actualise les contenus de cours pour éliminer les décalages,** et élabore des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.*

Recommandation 6

Que le Département d'art dramatique ajoute un stage crédité optionnel au Baccalauréat en art dramatique en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE).

Recommandation 7

*Que le Département d'art dramatique en collaboration avec la FASS **réfléchisse à l'intégration des projets RDC du corps professoral dans les activités pédagogiques expérientielles.***

Recommandation 8

Que le Département d'art dramatique organise une réunion annuelle avec les leaders des établissements culturels, des organismes associatifs et des enseignantes et enseignants d'art dramatique afin de systématiser les contacts avec le Département.

Recommandation 9

Que le Département d'art dramatique développe un programme de promotion en collaboration avec le Bureau de recrutement et la Direction des communications.



ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Programmes en études françaises Premier cycle

Rapport soumis au

**Comité conjoint de la planification académique
le 8 mai 2023**

et au

**Conseil de l'Université
le 23 septembre 2023**

**par
le Bureau du VRER**

Vice-rectorat à l’enseignement et à la recherche

Destinataire : Le Comité conjoint de la planification (CCJ)

Auteur : Gilles C. Roy, vice-recteur à l’enseignement et à la recherche (VRER)

Date : Le 16 avril 2023

Objet : **Avis du VRER – évaluation externe des programmes suivants :**

- BA (majeure en études françaises);
- Certificat en création littéraire; et
- Certificat en sociolinguistique.

1. Échéancier

Étapes du processus	Personnes ou instances	Date
Dernière évaluation	Yvan G. Lepage, Ottawa Raymond Mougéon, York	13 au 15 novembre 2007
Création	Certificat en création littéraire Certificat en sociolinguistique	2019
Autoévaluation	UARD en études françaises	juin 2022
Visite virtuelle par Teams	Élise Lepage, Université de Waterloo Sandrine Tailleux, Université du Québec à Chicoutimi	8 et 9 novembre 2022
Rapport d’évaluation	Élise Lepage, Université de Waterloo Sandrine Tailleux, Université du Québec à Chicoutimi	14 décembre 2022
Rétroaction	Karine Gauvin, UARD en études françaises	23 janvier 2023
	Jean-François Thibault, doyen de la FASS	3 février 2023
Avis du VRER	Gilles C. Roy, vice-recteur à l’enseignement et à la recherche	16 avril 2023

2. Réponse au mandat d’évaluation

2.1 Le contenu du programme et son évolution

L’équipe d’évaluation affirme que « L’une des grandes forces de ce programme tient à la qualité du contenu créé par les professeur.e.s. La consultation des syllabi indique clairement que la matière enseignée est variée, à jour, stimulante, adaptée au mandat institutionnel et à l’histoire unique de l’Université de Moncton – en d’autres termes, la matière répond pleinement aux attentes académiques et sociétales d’un tel programme » (p. 32); « Par contre, il est difficile de connaître la vision spécifique du programme, et à quel point les deux profils communiquent au point de vue des contenus » (p. 35); « En somme, ce programme est en transition : il a clairement été modernisé, aligné sur des standards qui prévalent en contexte canadien anglophone » (p. 31).

R-1 : Mettre à jour la banque de cours LING et LITT en prêtant une attention particulière à la redondance dans les cours de sociolinguistique (ex. LING3940), à la place des cours d’initiation à la linguistique (LING1810 et LING1811) et aux cours d’histoire de la langue (LING2841 et LING2842), puis, de manière plus globale, à l’offre de cours en littérature.
Équipe d’évaluation : Poursuivre la mise à jour du catalogue de cours, « Ceci implique de supprimer les cours non enseignés depuis longtemps ou qui ne correspondent plus aux expertises du corps professoral actuel » (p. 33). qui inclut aussi les recommandations : 1a) à propos de la redondance dans les cours de sociolinguistique, « Nous avons compté, en demeurant prudentes, 12 cours dont la majorité du contenu est lié au domaine de la sociolinguistique. C’est beaucoup. Nous avons aussi remarqué que certains des contenus et thématiques se répétaient d’un plan de cours à l’autre (par exemple, la féminisation (sans même parler de langue inclusive) se retrouve dans 5 plans de cours différents, et nous avons trouvé plusieurs mentions de diglossie, de créoles et créolisations, de contacts de langue, etc.) » (p. 33). « Il y a deux cours de sociolinguistique plus générale : LING2950 Langue et société, et LING3940 Sociolinguistique. Nous ne comprenons pas la logique derrière un cours général de niveau 3000, dans lequel la plupart (sinon tous) les thèmes abordés le sont aussi dans d’autres cours » (p. 33). 1b) à propos des deux cours d’introduction à la linguistique, - LING1810 et LING1811 : « Il est effectivement assez inhabituel pour un programme de linguistique de contenir deux cours de ce type » (p. 33). 1c) pour les cours d’histoire de la langue française, et - LING2841 et LING2842 : « Il semble que le premier n’ait pas été offert depuis longtemps. Nous suggérons de fusionner les deux – de toute façon, même si ce cours contient beaucoup de matière et ne peut couvrir tout le 20^e siècle, les autres cours de sociolinguistique devraient être suffisants pour y remédier » (p. 33). 1d) pour l’offre des cours en littérature. « Nous recommandons de poursuivre la transition amorcée depuis 2017 qui consiste à s’écarter des intitulés restrictifs par genre littéraire / siècle / aire géographique pour aller vers des intitulés plus « thématiques » tels que LITT3000 « Le roman policier », LITT3425 « Le siècle des lumières », LITT4130 « La littérature de voyage » » (p. 34); « Tout comme pour les cours de linguistique, nous invitons le corps professoral à se concerter pour éliminer certaines redondances ou des recoupements peut-être trop importants » (p. 34). « En retirant la plupart des prérequis, les étudiant.e.s venant d’autres programmes peuvent s’inscrire dans les cours de tous les niveaux, y compris les cours de niveau 4000... sans avoir jamais pris de cours dans la discipline auparavant. [...] Il résulte de cette horizontalité du programme un effet de dilution du contenu dans les cours avancés qui, en plus de compliquer l’enseignement, risque d’affecter la qualité du contenu du cours pour les étudiant.e.s du programme » (p. 32); « Certains professeur.e.s le déplorent, alors que d’autres considèrent ce fait comme un compromis pour avoir une population étudiante suffisante et pouvoir garder la diversité des cours » (p. 37).
UARD : « Nous approuvons cette recommandation, qui faisait d’ailleurs l’objet de suggestions dans le Rapport d’autoévaluation. Le secteur littéraire entend continuer de travailler l’offre de cours en s’inspirant davantage de thématiques (plutôt qu’à partir des genres et périodes). Le secteur linguistique réfléchira à la ventilation des concepts liés à la sociolinguistique dans tous les cours qui s’y prêtent et se penchera de façon plus spécifique sur les deux cours d’introduction (niveau 1000) ».
Doyen de la FASS :

« Nous invitons les secteurs linguistique et littérature et les UARD concernés à entamer la mise à jour de la banque de cours LING et LITT en prêtant une attention particulière à la redondance dans les cours de sociolinguistique, à la place des cours d’initiation à la linguistique et aux cours d’histoire de la langue, puis, de manière plus globale, à l’offre de cours en littérature ».
VRER : - La création du statut de « cours inactif » proposée par la RVD le 1^{er} mars 2023 facilitera la mise à jour de la banque de cours. L’élimination des redondances devra permettre à l’UARD d’élaborer de nouveaux cours en création littéraire. - Notons que dans certains programmes, les cours de niveau 4000 ont comme préalable « 60 crédits universitaires ».

R-2 : Prendre en compte les personnes étudiantes de l’international en intégrant dans certains cours l’étude d’œuvres issues de la francophonie subsaharienne, maghrébine et antillaise.
Équipe d’évaluation : Développer l’enseignement de la francophonie subsaharienne, maghrébine et antillaise. « Ces domaines d’études ne sont pas suffisamment couverts dans le programme, ou du moins, ils ne sont pas suffisamment visibles. Nous encourageons vivement le corps professoral à enseigner plus régulièrement les littératures et les questions linguistiques relatives à ces régions. - Ceci est d’autant plus important que l’Université de Moncton attire de nombreux étudiant.e.s internationaux originaires de ces régions. Il est important que tou.te.s les étudiant.e.s soient exposé.e.s aux cultures de ces régions francophones et que les étudiant.e.s internationaux se sentent ainsi représenté.e.s, pris.e.s en compte. - Il est d’usage dans les départements d’Études françaises comptant au moins une dizaine de professeur.e.s régulier.e.s qu’au moins un.e d’entre eux soit spécialiste en études francophones (entendre : hors France et Québec/Canada) » (p. 35).
UARD : « Nous reconnaissons le bien-fondé de cette recommandation. Tout en tenant compte des champs de spécialité de chacune et chacun, le corps professoral de littérature en particulier tentera d’inclure davantage d’œuvres issues de la francophonie subsaharienne, maghrébine et antillaise dans les cours où c’est possible, comme ceux qui ne portent pas sur un corpus spécifique, par exemple ».
Doyen de la FASS : « Nous encourageons l’UARD littérature à revoir le contenu de certains cours et, dans la mesure du possible, de voir dans quelle mesure il est possible d’y intégrer l’étude d’œuvres issues de la francophonie subsaharienne, maghrébine et antillaise ».
VRER : L’inclusion est une des quatre valeurs de l’Université de Moncton. L’équité-diversité-inclusion et décolonisation (ÉDI-D) est un des quatre filtres stratégiques de la <i>Stratégie institutionnelle</i> (2023-2028). À la session d’hiver 2023, les personnes étudiantes de l’international représentaient 31,4 % de l’effectif étudiant, étant majoritaires dans les campus d’Edmundston et de Shippagan.

R-3 : Développer l’enseignement de la création littéraire après avoir éliminé les redondances dans la banque de cours LING et LITT.
--

Équipe d'évaluation : Développer l'enseignement de la création littéraire. « À plusieurs reprises la création littéraire a été mentionnée comme étant un domaine à développer pour le profil littérature. Nous considérons que la création du certificat en création littéraire est encore très récente et qu'aucune conclusion ne peut être tirée concernant son succès à cause des effets de la pandémie. Nous appuyons l'idée qu'il s'agit d'une voie de développement intéressante ». « [...] nous soulignons que les prochains départs à la retraite sont des opportunités privilégiées pour de nouvelles embauches qui viendraient soit combler un manque évident (la francophonie), soit permettre la consolidation et le développement de cours en création littéraire » (p. 36).
UARD : « Nous reconnaissons le bien-fondé de cette recommandation et nous l'adoptons avec enthousiasme. Un comité <i>ad hoc</i> sur les programmes de mineures / certificats a déjà entamé une réflexion sur les stratégies qui permettraient de consolider et développer l'enseignement de la création littéraire. Nous entendons poursuivre ce travail afin d'accroître la présence de ce domaine qui nous semble particulièrement porteur pour notre communauté, en plus de présenter des possibilités d'intersection entre nos deux disciplines ».
Doyen de la FASS : « Nous invitons le Département à réfléchir à cette possibilité en tenant compte des ressources disponibles et des inscriptions à la mineure et au certificat en création littéraire qui ont tous deux été lancés il y a quelques années ».
VRER : Le développement de l'enseignement de la création littéraire s'aligne avec la mission de l'Université de Moncton qui se consacre à l'avancement des connaissances et à la formation de personnes créatives et engagées. L'élimination des redondances dans la banque de cours devra permettre à l'UARD d'élaborer de nouveaux cours en création littéraire (voir la recommandation 1).

2.2 La direction et les ressources professorales

L'équipe d'évaluation affirme que « Le DÉF possède un excellent corps professoral, qui est très engagé auprès de ses étudiants en plus d'être actif en recherche, ce qui transparait dans les cours. La qualité de la recherche d'un grand nombre de professeur.e.s, sur tous les campus, est remarquable. Les volontaires de la communauté étudiante ont mentionné d'emblée l'accessibilité, la proximité et le dévouement du corps enseignant » (p. 35).

R-4 : Organiser des rencontres réseau par domaine d'études pour échanger sur l'enseignement et la R-D-C.
Équipe d'évaluation : Organiser des rencontres-réseaux par domaine. « En marge des UARDs (révision de programmes), organiser des rencontres-réseaux par discipline ou sous-domaine pour partager des activités de recherche, des questionnements liés à l'enseignement, des bonnes pratiques afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la discipline pour tou.te.s les intervenant.e.s du baccalauréat en études françaises et les liens entre les trois campus. Ces occasions d'échange, informelles mais planifiées, devraient profiter à tous et à toutes » (p. 36); « Quelques personnes nous ont fait la remarque que les relations entre les campus du Nord et celui de Moncton auraient avantage à être mieux définies » (p. 36).

UARD : « Nous trouvons intéressante l'idée de regrouper les trois campus par domaines d'études afin de collaborer plus étroitement dans des projets de recherche. Le CRLA [Centre de recherche en linguistique appliquée] a déjà mis en place des structures de recherche qui intègrent les expertises des trois campus. Il sera alors possible de s'en inspirer pour voir a) si les collègues s'intéressent à ce type d'échange et b) s'il est possible de mettre en place des structures administratives les facilitant, le cas échéant ».
Doyen de la FASS : « Nous encourageons les membres du corps professoral à poursuivre des efforts en ce sens, à l'instar des collaborations mises en place par le CRLA ».
VRER : L'Université réseau est un des quatre filtres stratégiques de la <i>Stratégie institutionnelle</i> (2023-2028). Le partage des bonnes pratiques en enseignement dans des rencontres informelles pourrait être enrichissant pour toutes les personnes membres de l'UARD (voir la section 2.3 ci-dessous).

2.3 L’enseignement et les conditions associées

L’équipe d’évaluation note que le contenu des cours est innovant mais que les méthodes d’enseignement et d’évaluation ne le sont pas : « Les approches pédagogiques utilisées semblent assez traditionnelles, sans être dépassées » (p. 36).

R-5 : Mieux tirer profit des expertises professorales existantes : (1) en identifiant et adoptant de nouvelles méthodes d’enseignement et d’évaluation en collaboration avec le SASE; et (2) en mettant l’enseignement en format comodal à l’essai à titre de projet pilote afin d’être en mesure de contribuer pleinement à l’élaboration du <i>Cadre institutionnel en matière d’apprentissage à distance</i>.
Équipe d’évaluation : Mieux tirer profit des expertises professorales existantes. « À l’avenir, penser à des façons innovantes de profiter des expertises des professeurs des campus satellites (cours bimodaux, cours à thématique spécialisée, etc.). Faire preuve de proactivité pour créer des solutions qui soient adaptées au département spécifiquement (pour éviter que des mesures ne soient imposées au DÉF par l’administration) » (p. 36). « Enfin, le corps professoral pourrait aussi considérer recourir au SASE pour varier les méthodes d’enseignement et les modes d’évaluation afin que les techniques d’enseignement soient aussi innovantes que le contenu lui-même des cours. Le travail en groupe, des études de cas, l’apprentissage expérientiel, demander aux étudiants les plus avancés de présenter leurs travaux lors d’un mini-colloque le dernier jour de cours, produire un rapport ou un journal métacognitif pour leur faire prendre conscience de leurs progrès, etc. : voici quelques idées qui pourraient être considérées pour dépasser les traditionnels tests de lecture » (p. 39).
UARD : « L’UARD en études françaises préfère ne pas s’avancer sur cette question, dont la faisabilité n’est pas de notre ressort ».
Doyen de la FASS :

• « Nous encourageons les membres du corps professoral des trois campus à poursuivre leurs réflexions (déjà entamées aux cycles supérieurs) quant aux manières par lesquelles il serait possible de « mieux tirer profit » de ces expertises ».
VRER : • L’Université réseau est un des quatre filtres stratégiques de la <i>Stratégie institutionnelle (2023-2028)</i>. L’accessibilité est une des quatre valeurs de l’Université de Moncton : « Forte de son réseau, l’Université de Moncton met ses savoirs et son enseignement à la disposition des personnes souhaitant étudier en français ». • Le campus de Moncton a équipé 17 locaux pour l’enseignement en format comodal. La Formation continue offre déjà des cours réseau. En janvier 2026, l’Université de Moncton doit soumettre à la Commission de l’enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) son <i>Cadre institutionnel en matière d’apprentissage à distance</i> qui permettra de baliser l’offre de programmes réseau. Comme le suggère l’équipe d’évaluation, l’UARD a tout intérêt à être proactif par rapport à cette évolution que la pandémie a accélérée. • Le <i>Service d’animation et de soutien à l’enseignement (SASE)</i> existe pour appuyer les unités dans leur développement pédagogique : « 21.14 Le SASE offrira des services individuels ou en groupe aux employées et employés afin de les aider à réaliser un plan de perfectionnement en enseignement ». • Chaque année, les unités sont invitées à soumettre des demandes au SASE : « 21.16 Au mois de juin, les assemblées départementales ou d’école identifient leurs besoins en perfectionnement de l’enseignement aux fins du présent article et de l’article 22. La directrice ou le directeur transmet les besoins ainsi identifiés à la direction du SASE ». • Chaque année, les unités sont invitées à soumettre une demande de financement de 5 000 \$ pour des projets concernant : « la définition d’objectifs et d’acquis d’apprentissage, le choix de méthodes et stratégies pédagogiques, le développement d’outils d’évaluation des acquis des étudiantes et des étudiants, et, enfin, la cohérence de ces dimensions pour améliorer l’apprentissage de chaque étudiante et étudiant ».
R-6 : Ajouter un stage crédité optionnel aux programmes en études françaises et développer d’autres activités d’apprentissage expérientiel en collaboration avec le Bureau de l’apprentissage expérientiel (BAE).
Équipe d’évaluation : Explorer les possibilités de développer l’apprentissage expérientiel. • « Nous recommandons de consulter le Bureau de l’apprentissage expérientiel et de développer des initiatives avec celui-ci. Comme la vice-rectrice nous a confirmé la volonté politique de l’université de développer ce créneau avec différents modèles de stages rémunérés ET crédités, il semble que le moment pourrait être opportun. Il ne faut pas sous-estimer les liens qui peuvent se créer avec des partenaires communautaires (OBNL, entreprises, services municipaux, etc.) à travers la mise en place de telles expériences de terrain pour les étudiant.e.s du DÉF » (p. 37); « Apprentissage expérientiel absent – pourrait devenir un levier important pour solidifier les liens avec la communauté, dans un esprit de recrutement, mais aussi de publicité et de crédibilité pour les programmes du DÉF » (p. 37); • « Un étudiant a par exemple mentionné avoir trouvé par lui-même le Bureau d’apprentissage expérientiel et avoir pu décrocher un stage aux Éditions Bouton d’or Acadie qui lui a été extrêmement profitable. [...] Sans surprise, l’étudiant mentionnait qu’il serait souhaitable que d’autres étudiant.e.s puissent découvrir ce service, voire qu’il soit mieux intégré au programme d’étude (possibilité que ce soit un stage rémunéré ou qui génère des crédits pour le programme) » (p. 40).
UARD :

« Nous reconnaissons le bien-fondé de cette recommandation et nous l’adoptons avec enthousiasme ».
Doyen de la FASS : « Nous sommes tout à fait favorables à cette recommandation et nous estimons que les membres de l’UARD auraient tout intérêt à proposer à leurs étudiantes et étudiants des activités d’apprentissage expérientiel, voire à inclure un stage crédité (optionnel) en milieu de travail ou en recherche à leur programme ».
VRER : - Le troisième critère de succès pour le chantier « Enseignement et R-D-C » de la <i>Stratégie institutionnelle</i> (2023-2028) est comme suit : « La population étudiante reçoit un enseignement et a un vécu expérientiel qui la transforment, la distinguent par la créativité et l’engagement et qui la préparent au monde du travail et à la participation citoyenne ». - Le <i>Rapport annuel</i> du VRER (2017-2018) au Sénat note qu’« une nouvelle stratégie provinciale en matière d’apprentissage expérientiel a été lancée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en juin 2018. L’objectif de ce programme est de permettre à la population étudiante universitaire d’acquérir de l’expérience de travail et diverses compétences susceptibles d’accroître l’employabilité. [...] À l’Université de Moncton, les initiatives cibleront plus particulièrement les programmes d’études qui ne sont pas de nature professionnelle et qui offrent peu de possibilité de stages ou de situations d’apprentissage à l’extérieur de la salle de classe ».

2.4 Les résultats d’apprentissage et leurs atteintes

R-7 : Standardiser les plans de cours en s’assurant que le règlement universitaire 8.12 est respecté.
Équipe d’évaluation : Harmoniser les syllabi. « Nous avons été frappées à notre lecture du rapport par les disparités, parfois assez importantes, concernant la présentation des syllabi. Interrogé.e.s à ce sujet, les étudiant.e.s ont confié qu’ils ne voient pas d’inconvénient à ce que chaque syllabus de cours arbore une présentation différente, mais tou.te.s ont exprimé leur frustration par rapport au manque d’information concernant le calendrier d’étude (quelle matière est couverte à quelle séance?); l’évaluation (quels modes d’évaluation, selon quel pourcentage, et selon quels critères?) » (p. 38).
UARD : « Nous reconnaissons le bien-fondé des recommandations 7. et 8. et nous les adoptons avec enthousiasme. Le Département reconnaît que le fait de rendre saillantes les compétences acquises dans chacun des cours permettra de concrétiser les apprentissages auprès des personnes étudiantes. Le fait de rendre visibles ces compétences outillera également les personnes étudiantes au moment où elles voudront se faire valoir sur le marché du travail ».
Doyen de la FASS : « Nous proposons que, au minimum, les UARD concernés s’assurent que les plans de cours sont conformes à la politique institutionnelle et que, de manière plus large, les membres du corps professoral se penchent sur la question de l’harmonisation des plans de cours ».
VRER : Le règlement 8.12 des <i>Règlements universitaires (2022-2023)</i> exige que tout membre du corps professoral ou enseignant produise un plan de cours contenant les éléments obligatoires pour chaque cours de 1^{er} cycle. Le plan de cours doit comporter au moins les éléments suivants :

- la description du cours telle qu'elle parait au Répertoire; - le contenu et les thèmes étudiés; - les objectifs d'apprentissage généraux approuvés par le Comité des programmes et les objectifs spécifiques; - le ou les manuel(s) obligatoire ou recommandé; - la liste des lectures obligatoires ou complémentaires et la bibliographie; - les modalités, la nature, les critères et la pondération des évaluations; - les coordonnées et la disponibilité de consultation de la professeure ou du professeur; - un rappel du règlement 10.9.3 sur la fraude; - un rappel du règlement 8.5.3 sur le barème de conversion de pourcentage en lettre; - un rappel de l'offre de mesures d'adaptation pour les étudiantes et les étudiants ayant un handicap; - les normes linguistiques de l'Université ou les normes plus exigeantes, le cas échéant; et - tout autre élément que la professeure ou le professeur juge pertinent (ex. approches pédagogiques et méthodes d'enseignement privilégiées).
--

R-8 : Élaborer des résultats d’apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.
Équipe d’évaluation : Poursuivre le travail d’alignement des objectifs de cours. • « Il ne fait aucun doute que les étudiant.e.s se situent dans un contexte d’apprentissage propice à la réalisation des résultats escomptés en matière d’apprentissage. Toutefois, un examen des objectifs d’apprentissage tant au niveau du programme qu’au niveau de chaque cours serait un exercice souhaitable pour renforcer la cohérence du programme et la communication des objectifs » (p. 37). • « Si l’on peut voir qu’un travail de définition et d’alignement des objectifs généraux du programme et spécifiques de chaque cours a été entrepris au cours des dernières années, ce travail n’a pas été mené avec le même approfondissement pour tous les cours » (p. 38). • « Il serait bénéfique que les membres du corps professoral se réunissent pour mieux faire ressortir la cohérence du programme : ce que chaque cours apporte à la formation étudiante et comment chaque cours se positionne dans le programme par rapport aux autres. Un tel exercice parait indispensable dans un programme où il n’y a pas de prérequis et permettrait de renforcer la logique de formation, notamment en vérifiant les objectifs généraux » (p. 38). • « Cet exercice est d’autant plus crucial que les étudiant.e.s se spécialisant en études françaises, et plus généralement dans les arts et les sciences humaines, ont parfois de la difficulté à mettre en valeur les compétences bien réelles qu’ils acquièrent lors de leur formation. Il incombe en partie au corps professoral et à l’administration de les aider à identifier les compétences transférables qu’ils pourront mettre en œuvre dans leur vie professionnelle. » (p. 38).
UARD : • « Nous reconnaissons le bien-fondé des recommandations 7. et 8. et nous les adoptons avec enthousiasme. Le Département reconnaît que le fait de rendre saillantes les compétences acquises dans chacun des cours permettra de concrétiser les apprentissages auprès des personnes étudiantes. Le fait de rendre visibles ces compétences outillera également les personnes étudiantes au moment où elles voudront se faire valoir sur le marché du travail ».
Doyen de la FASS :

« Nous suggérons que les UARD concernés, en collaboration avec le SASE (p. ex.), révisent, au besoin, les objectifs généraux et spécifiques des cours LING et LITT de manière à mieux faire ressortir les compétences à acquérir ou à consolider ».
VRER : - La cinquième recommandation qui découle de la <i>Vérification du cadre d'assurance de la qualité</i> (VAQ) de l'Université de Moncton pour l'évaluation des programmes est comme suit : « Qu'une opération systématique soit mise en place pour définir des objectifs d'apprentissage ou des résultats d'apprentissage pour chacun des programmes ». - Le SASE offrira des ateliers sur l'élaboration des résultats d'apprentissage par programme. Une personne employée de l'Université de Moncton ayant une expertise appropriée sera désignée pour offrir un soutien aux unités académiques dans l'élaboration des résultats d'apprentissage par programme.

2.5 L'appui aux étudiantes et aux étudiants

« Nous tenons à souligner la qualité exemplaire des services offerts aux étudiant.e.s par la Bibliothèque et son personnel » (p. 40).

R-9 : Assigner une personne ressource au suivi des personnes étudiantes de 1 ^{er} cycle afin de mieux les encadrer.
Équipe d'évaluation : Améliorer le soutien aux étudiantes et étudiants. « La direction adjointe du département s'occupe du suivi des étudiant.e.s de cycles supérieurs, mais aucune personne n'est assignée au suivi des étudiant.e.s de premier cycle » (p. 41) « Un étudiant a mentionné qu'il avait approché le DÉF pour réaliser le cours LING4500 « Projet de recherche ». Il s'était fait répondre que ce cours n'était disponible que pour les étudiant.e.s inscrit.e.s dans le programme avec distinction. Or, l'étudiant soulignait que ceci n'était écrit nulle part et pointait une certaine opacité du programme et des possibilités qu'il offre (ou non). Mettre en œuvre une approche organique du suivi de la formation des étudiant.e.s présente de nombreux avantages, mais peut produire un sentiment de manque de transparence et d'arbitraire dans les conseils prodigués aux étudiant.e.s » (p. 40).
UARD : « Nous reconnaissons le bien-fondé de cette recommandation, même s'il n'est pas tout à fait clair en quoi la documentation existante (la feuille de route) ne suffit pas. Cela dit, le Département est évidemment disposé à produire de la documentation et à clarifier celle qui existe à l'heure actuelle. Nous trouvons intéressante l'idée d'afficher cette information sur le site web du département et de la faire circuler également dans les réseaux sociaux ».
Doyen de la FASS : « La feuille de route proposée par l'Université remplit déjà cette fonction, mais nous invitons les responsables de secteurs à réfléchir au soutien individualisé (encadrement) qui pourrait être offert ».
VRER : Les cours réservés aux personnes inscrites au profil « distinction » devraient être identifiés comme tels au niveau des préalables.

2.6 La R-D-C et sa contribution

R-10 : Intégrer des activités d’initiation à la R-D-C dans les cours et inviter les personnes étudiantes de 1^{er} cycle à participer aux activités de R-D-C (ex. conférences, colloques).
Équipe d’évaluation : Améliorer l’intégration à l’enseignement des ressources existantes en recherche. « Autant en littérature qu’en linguistique, le département peut compter sur des chercheurs et chercheuses reconnu.e.s à l’échelle nationale dans leurs champs d’expertise. Nous voyons les intérêts de recherche percoler dans les cours. La proactivité de la FESR semble faire une réelle différence, avec un appui financier dont bénéficient beaucoup de professeur.e.s. Les dégrèvements accordés automatiquement avec l’obtention d’une subvention majeure sont également une excellente chose et sont comparables à ce qui s’observent dans les meilleures institutions de recherche francophones au pays » (p. 41); « Des ressources professorales/ expertises de recherche pourtant reconnues ne sont pas valorisées à leur juste valeur, notamment sur les campus satellites (p. 41). Les centres et laboratoires de recherche ne semblent pas beaucoup utilisés pour initier les étudiants de premier cycle à la recherche. Il y a sans doute là des opportunités manquées, du moins à développer » (p. 42); « Par ailleurs, cette recommandation doit se lire aussi comme un encouragement à penser à des façons d’intégrer dans certains cours avancés une activité qui pourrait avoir lieu au sein d’un centre de recherche (exemple : explorer les ressources documentaires d’un centre, organiser une visite guidée du centre, demander aux étudiant.e.s de conduire une entrevue à transcrire avec une direction de centre, etc.) » (p. 42). « Les orientations du programme sont directement liées avec les enjeux linguistiques et identitaires de la société acadienne, ce qui donne aux professeur.e.s du département un rôle social important. Nous remarquons que le DÉF a une page Facebook qui est active et bien suivie. Il semblerait que cette page joue pleinement son rôle concernant la valorisation des activités de recherches des professeur.e.s et des étudiant.e.s de cycles supérieurs. Son rôle paraît moins certain à l’égard des étudiant.e.s de premier cycle. Il y a peut-être là matière à consulter les étudiant.e.s sur les façons de les rejoindre, de piquer leur curiosité, de leur communiquer des informations, etc. » (p. 42).
UARD : « En lien avec la recommandation 4, nous sommes d’accord avec la recommandation 10. Comme mentionné précédemment, le CRLA a déjà entrepris de jeter les ponts avec les personnes étudiantes de tous les cycles, y compris celles du premier cycle. Des efforts similaires pourraient être faits dans le cas des cours de littérature, en organisant par exemple des conférences et en faisant des invitations réciproques dans les cours ».
Doyen de la FASS : « Nous invitons le Département à se pencher sur les moyens à prendre pour mieux intégrer les étudiantes et étudiants aux diverses activités de recherche, tout en leur permettant de se familiariser avec les expertises de recherche et de création des membres du corps professoral, notamment en lien avec la R.6 ».
VRER : - Le cinquième critère de succès pour le chantier « Enseignement et R-D-C » de la <i>Stratégie institutionnelle</i> (2023-2028) est comme suit : « La culture de R-D-C enrichit les programmes de formation dès le premier cycle, nourrit leur évolution et influence l’enseignement qui s’y rattache ». - Pour les élèves du secondaire ayant les moyennes les plus élevées, les possibilités de s’initier à la R-D-C au 1^{er} cycle accroissent l’attractivité de l’Université de Moncton. Elles contribuent également à la rétention des personnes inscrites ayant des moyennes élevées.

2.7 Les programmes et le milieu

« La présence dans les milieux littéraires, artistiques et culturels et les liens avec la communauté sont des aspects importants qui pourraient être nourris entre autres via l'enseignement expérientiel, la présence des professeur.e.s dans les médias et autres organismes communautaires (la bibliothèque municipale, les institutions muséales et culturelles, les institutions acadiennes, l'accueil aux nouveaux arrivants francophones, etc.). L'engagement communautaire pourrait faire l'objet d'une reconnaissance explicite de la part de l'université ou du département » (p. 43); « Sans en faire une recommandation explicite, nous encourageons les professeur.e.s du département à voir l'engagement dans le milieu comme un devoir et une responsabilité envers la communauté acadienne » (p. 43); « Cet aspect n'a pas occupé beaucoup de place pendant les deux jours d'évaluation, et est à peine traité explicitement dans le rapport d'autoévaluation » (p. 42).

« En somme, les programmes en études françaises de l'Université de Moncton sont solides et méritent le renouvellement d'un appui ferme de tous les niveaux de l'administration, en cela que la valorisation du français et de la culture acadienne est au cœur de la mission de cette université. Nous encourageons l'équipe professorale et l'équipe de direction à poursuivre l'important travail de rafraichissement des cours au programme et entrevoyons de stimulantes possibilités de développement (p. 43).

3. Recommandations

R-1 : Mettre à jour la banque de cours LING et LITT en prêtant une attention particulière à la redondance dans les cours de sociolinguistique (ex. LING3940), à la place des cours d'initiation à la linguistique (LING1810 et LING1811) et aux cours d'histoire de la langue (LING2841 et LING2842), puis, de manière plus globale, à l'offre de cours en littérature.

R-2 : Prendre en compte les personnes étudiantes de l'international en intégrant dans certains cours l'étude d'œuvres issues de la francophonie subsaharienne, magrébine et antillaise.

R-3 : Développer l'enseignement de la création littéraire après avoir éliminé les redondances dans la banque de cours LING et LITT.

R-4 : Organiser des rencontres réseau par domaine d'études pour échanger sur l'enseignement et la R-D-C.

R-5 : Mieux tirer profit des expertises professorales existantes : (1) en identifiant et adoptant de nouvelles méthodes d'enseignement et d'évaluation en collaboration avec le SASE; et (2) en mettant l'enseignement en format comodal à l'essai à titre de projet pilote afin d'être en mesure de contribuer pleinement à l'élaboration du *Cadre institutionnel en matière d'apprentissage à distance*.

R-6 : Ajouter un stage crédité optionnel aux programmes en études françaises et développer d'autres activités d'apprentissage expérientiel en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE).

R-7 : Standardiser les plans de cours en s'assurant que le règlement universitaire 8.12 est respecté.

R-8 : Élaborer des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.

R-9 : Assigner une personne ressource au suivi des personnes étudiantes de 1^{er} cycle afin de mieux les encadrer.

R-10 : Intégrer des activités d'initiation à la R-D-C dans les cours et inviter les personnes étudiantes de 1^{er} cycle à participer aux activités de R-D-C (ex. conférences, colloques).

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
Baccalauréat ès arts (majeure en études françaises)

Programmes	INSCRIPTIONS																							
	2017-2018*				2018-2019*				2019-2020*				2020-2021*				2021-2022*				A2022**			
	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S
B. A. (majeure en études françaises)	10	9	1	-	9	9	-	-	7	7	-	-	7	7	-	-	8	7	-	1	8	7	-	1
B. A. (majeure en études françaises - spécialisation en études littéraires)	3	3	-	-	5	4	1	-	4	2	2	-	1	1	-	-	1	1	-	-	2	1	(1)	-
B. A. (majeure en études françaises - spécialisation en sciences du langage)	16	14	1	1	13	12	-	1	8	8	-	-	5	5	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-
B. A. (majeure en études françaises - profil linguistique)	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	1	-	7	6(1)	-	-	6	4(1)	-	1	10	8	-	2
B. A. (majeure en études françaises - profil littérature)	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	1	-	4	4	-	-	3	-	1	2	3	3	-	-
B. A. (majeure en études françaises - profil mixte)	11	10	1	-	9	9	-	-	7	7	-	-	7	7	-	-	8	7	-	1	8	7	-	1
Certificat en création littéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-	2	2	-	-
Certificat en sociolinguistique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-
Mineure en création littéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	1	1	-	-	3	3	-	-	4	4	-	-
Mineure en linguistique et littérature	24	23	1		21	20	1		15	14	(1)		13	1	12		8	8	-	-	7	7	0	0
Mineure en sociolinguistique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	3	3	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-

Programmes	DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS																							
	2016-2017*				2017-2018*				2018-2019*				2019-2020*				2020-2021*				2021-2022**			
	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S
B. A. (majeure en études françaises)	1	-	-	-	2	-	-	-	3	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	1	-	-	-
B. A. (majeure en études françaises - spécialisation en études littéraires)	1	-	-	-	2	-	-	-	1	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. A. (majeure en études françaises - spécialisation en sciences du langage)	1	-	-	-	4	-	-	-	4	-	-	-	2	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-
B. A. (majeure en études françaises - profil linguistique)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
B. A. (majeure en études françaises - profil littérature)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	-	-	-
B. A. (majeure en études françaises - profil mixte)	1	-	-	-	2	-	-	-	3	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Certificat en création littéraire	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Certificat en sociolinguistique	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Mineure en création littéraire	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Mineure en linguistique et littérature	9	-	-	-	9	-	-	-	9	-	-	-	3	-	-	-	4	-	-	-	1	-	-	-
Mineure en sociolinguistique	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-

* Données retrouvées dans le rapport d’autoévaluation
** Source : Registrariat (U de M)
() Inscriptions : indique le nombre à temps partiel qui est calculé dans le chiffre

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Recommandation 1

Mettre à jour la banque de cours LING et LITT en prêtant une attention particulière à la redondance dans les cours de sociolinguistique (ex. LING3940), à la place des cours d'initiation à la linguistique (LING1810 et LING1811) et aux cours d'histoire de la langue (LING2841 et LING2842), puis, de manière plus globale, à l'offre de cours en littérature.

Recommandation 2

Prendre en compte les personnes étudiantes de l'international en intégrant dans certains cours l'étude d'œuvres issues de la francophonie subsaharienne, magrébine et antillaise.

Recommandation 3

Développer l'enseignement de la création littéraire après avoir éliminé les redondances dans la banque de cours LING et LITT.

Recommandation 4

Organiser des rencontres réseau par domaine d'études pour échanger sur l'enseignement et la R-D-C.

Recommandation 5

Mieux tirer profit des expertises professorales existantes : (1) en identifiant et adoptant de nouvelles méthodes d'enseignement et d'évaluation en collaboration avec le SASE; et (2) en mettant l'enseignement en format comodal à l'essai à titre de projet pilote afin d'être en mesure de contribuer pleinement à l'élaboration du Cadre institutionnel en matière d'apprentissage à distance.

Recommandation 6

Ajouter un stage crédité optionnel aux programmes en études françaises et développer d'autres activités d'apprentissage expérientiel en collaboration avec le Bureau de l'apprentissage expérientiel (BAE).

Recommandation 7

Standardiser les plans de cours en s'assurant que le règlement universitaire 8.12 soit respecté.

Recommandation 8

Élaborer des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.

Recommandation 9

S'assurer que la direction et la direction adjointe améliorent la gestion des suivis auprès des personnes étudiantes de 1^{er} cycle afin de mieux les encadrer.

Recommandation 10

Intégrer des activités d'initiation à la R-D-C dans les cours et inviter les personnes étudiantes de 1^{er} cycle à participer aux activités de R-D-C (ex. conférences, colloques).

Recommandation 11

Qu'un rapport soit présenté à l'instance appropriée (nouveau sous-comité du Comité de planification du Sénat académique), rapport portant sur la mise en place technique de la réalisation ou non des recommandations avec une note explicative maximale de trois pages. »